THOMAS de CANTIMPRÉ

et ses abeilles mystiques (XIIIème siècle)

Troisième et dernière partie : Le « Livre des abeilles » (suite)

Par Christine DUTHOIT

Dans le précédent article, nous avons présenté une partie des thèmes développés dans son « Livre des abeilles » par Thomas de CANTIMPRÉ, ancien chanoine de cette abbaye cambrésienne, entré ensuite chez les Dominicains. Pour lui, les responsables de l'Eglise doivent prendre modèle sur le « roi des abeilles » et la communauté monastique idéale doit ressembler à une ruche, où chacun travaille dans le respect de la discipline et de la hiérarchie. Il se présente également en ardent défenseur de son ordre, souvent jalousé et critiqué par le clergé. Thomas utilise la méthode de l' « exemplum », du fait divers érigé en histoire édifiante.

Dans cette troisième et dernière partie, nous aborderons les thèmes suivants : les relations entre Juifs et Chrétiens, la vision des femmes, la violence et l'injustice dans la société, le merveilleux, la mort et l'importance de la notion de Purgatoire.

La vision des Juifs chez Thomas de Cantimpré

Thomas de CANTIMPRÉ a sur les Juifs les idées de son temps. Durant ses études à Paris, il a sans doute assisté personnellement à la controverse sur le Talmud, le 12 juin 1240 (I, 3, 6). Le procès du Talmud est révélateur de la montée de l'intolérance envers les Juifs, dans le contexte des croisades. Le Talmud est un des textes fondamentaux du judaïsme. Il compile les discussions rabbiniques sur l'ensemble des sujets de la Loi juive. C'est le « versant oral » de la Torah et son importance en a fait au cours de l'histoire une cible privilégiée pour les adversaires du judaïsme. Le roi Louis IX, « le plus pieux de tous les princes », que Thomas admire profondément, souhaite réaliser l'idéal du souverain chrétien, et « purger » son royaume des non-chrétiens et des hérétiques1. Il encourage les conversions des Juifs au christianisme et prête l'oreille aux délations de ceux-ci à l'égard de leurs anciens coreligionnaires. C'est ainsi que Nicolas DONIN, exclu de la communauté juive par le rabbin Yehiel, et entré chez les Franciscains, rédige en 1236 une lettre au pape Grégoire IX au sujet du Talmud. Trois ans plus tard, une bulle papale ordonne que tous les exemplaires soient saisis et brûlés. Louis IX se déclare prêt à obéir mais à la condition que les Juifs puissent se défendre. Le 3 mars 1240, il fait saisir les livres pendant que leurs propriétaires sont à la synagogue. Le 12 juin 1240, la controverse oppose du côté chrétien l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, l'inquisiteur Henri de COLOGNE, le chancelier de l'Université Eudes de Châteauroux et Nicolas DONIN, et du côté juif, les rabbins Yehiel de PARIS, Moïse de

- 1 Le premier livre à être détruit est le « Guide des Egarés » de Moïse Maïmonide, livré au feu en 1233.
- 2 Moïse de Coucy rédige avant sa mort, survenue en 1242, le « Sefer Mitsvot ha Gadol », abrégé en Semag, recueil de lois inspiré du

COUCY, Juda BEN DAVID de Melun, et Samuel BEN SALO-MON de Château-Thierry. Le tribunal ecclésiastique rend sa sentence en 1242. Vingt-guatre charretées d'exemplaires du Talmud sont solennellement brûlées en place de Grève. Plusieurs rabbins, dont Yehiel, décident de quitter la France et d'émigrer en Palestine². Thomas affirme qu'un archevêque, conseiller du roi, aurait été acheté par les Juifs pour éviter qu'on brûle les exemplaires du Talmud. Il est pris peu après de « cruelles douleurs d'entrailles » et meurt. Dans un autre récit, il évoque le cas d'un frère prêcheur tenté par le judaïsme RAY-NERUS, du couvent de Bruges. Peu après son entrée dans l'ordre, alors qu'il étudie la théologie, il rencontre des Juifs pour discuter de leur foi, ce que personne n'approuve au monastère parce que « ces fréquentes conférences le rendaient flottant ». Il reçoit l'interdiction de continuer (II, 10, 19). Thomas prête une oreille complaisante, comme la plupart de ses contemporains, aux récits de « crimes rituels », c'est-à-dire de meurtres d'enfants chrétiens imputés aux Juifs. La mort de « l'enfant chanteur » en est un premier exemple (II, 29, 13). Un enfant - « comme nous l'avons appris par la très fidèle relation des frères prêcheurs » - chante le soir sur les places un couplet anti-juif : « Que rougisse le malheureux Juif qui déclare que le Christ a été engendré par Joseph! ». Ulcérés, les Juifs se saisissent de l'enfant, l'égorgent et cachent son corps sous une pierre tombale, dans le cimetière. Sa mère éplorée le cherche et entend dans le cimetière sa voix chanter la même chanson. L'enfant est vivant. Un autre crime rituel a lieu dans la ville allemande de Pforzheim³, en 1271 (II, 29, 22). Une vieille femme « familière des Juifs » leur vend une fillette chrétienne,

- « Mishné Torah » de Maïmonide, pour parer aux conséquences de la disparition du Talmud.
- 3 Pforzheim est une ville située au pied de la Forêt-Noire, dans l'actuel Land de Bade-Wurtemberg.